

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Un sapin en cadeau pour Noël



Depuis une semaine, il se dresse fièrement sur la Place du Marché, à Saint-Imier. Offert par des particuliers, le sapin de Noël a été débarrassé gratuitement par la Municipalité. Une opération gagnant-gagnant qui pourrait en inspirer d'autres. Avis aux amateurs!

Placé en bordure de la ligne de chemin de fer à Villeret, le sapin de Marie-Claire et Werner Kämpf devenait de plus en plus imposant. Approchés par Gottfried Zeller, chef monteur électricité extérieure au sein des Services techniques, ils ont accepté de lui céder «leur» géant.

Le transporteur, la police administrative et les bûcherons de la bourgeoisie – cinq personnes au total – ont suffi à mener l'opération à bien. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, le majestueux conifère a été déplacé de la rue Neuve, à Villeret, au cœur de Saint-Imier.

Seuls les plus beaux...

L'an passé, le chemin avait été à peine peu plus court. Avant d'être abattu, le sapin de Noël 2016 trônait en effet fièrement sur la propriété de Yolande et Louis Mérillat, à la rue de Tivoli, à Saint-Imier.

«Quand j'identifie un spécimen qui pourrait faire l'affaire, je m'approche des propriétaires», explique Gottfried Zeller. «Mais je ne les connais pas forcément tous.» Ainsi, les personnes qui souhaiteraient se débarrasser d'un sapin trop envahissant peuvent sans autre s'annoncer auprès des Services techniques pour une prochaine année.

«Il faut qu'il soit accessible avec le camion-grue», précise Gottfried Zeller. «Il doit par ailleurs mesurer minimum 11 mètres, sans quoi il sera perdu au milieu des bâtiments qui bordent la Place du Marché. Enfin, il faut qu'il soit beau.»

Dans le langage des spécialistes, cela signifie qu'il doit être régulier sur toute sa circonférence. Il ne doit pas présenter de trou. Aucune branche ne doit manquer. Alors seulement, il est susceptible de faire briller les yeux des petits et grands durant quelques semaines en fin d'année.



L'opération «sapin de Noël 2017» s'est déroulée le 23 novembre dernier.

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, M. Christophe Carrega Bolinhas s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles jalonnent sa demande de naturalisation. Le 8 août 2017, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 14 novembre dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

(cm)

Saint-Imier, le 6 décembre 2017